

## CONCOURS D'IDÉES

# « HALL INCLUSIVE »

Rénover un hall d'immeuble et les espaces communs  
avec 100% de réemploi



Cycle Up, plateforme de l'économie circulaire pour l'immobilier et la construction, organise le concours d'idées « Hall Inclusive », réservé aux étudiants. Les candidats sont invités à développer la rénovation de leurs rêves, avec des ressources 100% circulaires. Les candidatures sont acceptées jusqu'au 14 mars 2019.

Les projets devront permettre d'innover à plusieurs titres :

Ne s'appuyer que sur des ressources matérielles issues de réemploi à l'identique ou détournées de matériaux et composants existants ou récupérables sur des chantiers

Proposer de nouvelles manières d'utiliser les hall d'immeubles et les espaces d'accueil (loges, boîtes aux lettres, locaux vélos ou poussettes)

Proposer de nouvelles modalités de réalisation ou de construction pouvant faire intervenir des acteurs différents ou renouvelant l'implication des résidents et habitants.

Quelles que soient les stratégies architecturales déployées et les matériaux mis en œuvre, les projets devront présenter des grandes lignes programmatiques usuelles de confort, de sécurité et d'accessibilité (voir éléments de programme en annexe).

### **Présentation de Cycle Up**

Cycle Up est une société innovante spécialisée dans le réemploi des matériaux de construction. Place de marché numérique en accès libre pour tous les professionnels, Cycle-up.fr a été conçue pour optimiser la rencontre de l'offre et de la demande en matériaux de réemploi et pour mettre en relation les acteurs de la filière : propriétaires, maîtres d'ouvrage, architectes, ingénieurs, démolisseurs et constructeurs. Elle recense l'ensemble des matériaux disponibles et référencés selon leurs possibilités de réutilisation : produits de dépose, surplus de chantier, chutes de pose, invendus ou surplus de négoce... pour aider vendeurs et acheteurs à valoriser au mieux leurs ressources inexploitées. Cycle Up accompagne les utilisateurs en proposant des diagnostics ressources, des audits réemploi et des services « clefs en main » pour le développement opérationnel d'un immobilier bas carbone. La plateforme est également un lieu d'innovation et de pédagogie : un espace dédié intègre des exemples illustrés de réemploi, des bibliographies, des fiches pratiques et invite designers, ingénieurs et architectes à proposer de nouveaux concepts de valorisation.

Cycle Up développe des solutions ouvertes à tous, privés, public, associations... La plateforme permet à tous les acteurs d'interagir et de développer l'économie circulaire et le réemploi des matériaux de construction pour le développement opérationnel d'un immobilier bas carbone. Cycle Up s'inscrit dans une logique de développement social et territorial, en proposant aux entreprises locales et aux sociétés d'insertion de devenir partenaires pour développer des prestations dédiées (Curage, logistique, ...)

Le réemploi et l'up-cycling sont des tendances techniques et environnementales de fond. Ce champ de développement durable dans l'immobilier combine des intérêts territoriaux, économiques, sociaux et environnementaux. L'objectif est d'installer une plateforme ouverte à tous, où les ressources opérationnelles sont rassemblées pour lever les freins au réemploi et maximiser le recours à cette solution locale et bas carbone pour l'immobilier.

Dans la suite du document, Cycle Up pourra être désigné l'Organisateur du concours.

### **Présentation de 3F**

3F est l'entreprise n° 1 du logement social en France. Elle propose des solutions d'habitation à celles et ceux qui ne peuvent pas se loger sur le marché libre immobilier. Elle intervient sur toute la chaîne de valeur du secteur HLM, adaptant son offre aux besoins de chaque territoire.

3F propose des solutions d'habitations à loyer modéré aux personnes à revenus modestes. Elle est présente en Île-de-France et en province à travers 13 sociétés.

Investie d'une mission d'intérêt général, 3F intervient sur toute la chaîne de valeur du secteur HLM :

- Construction, entretien et rénovation des résidences ;
- Gestion locative ;
- Vente de logements pour favoriser l'accès sociale à la propriété ;
- Renouvellement urbain et développement territorial.

3F gère un parc de plus de 250 000 logements sociaux occupés par 750 000 locataires. Entreprise responsable, 3F innove pour faire du logement social un levier de développement durable.

Son ambition est triple :

- Façonner le logement social de demain en conjuguant croissance et responsabilité ;
- Faciliter le quotidien de tous et toutes (locataires, réservataires, élu·e·s...) en cultivant le bien-vivre chez soi et avec les autres ;
- Fédérer autour de projets porteurs de sens pour la collectivité et les générations futures.

3F fait partie du groupe Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, dont la vocation est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

3F est également un acteur engagé pour développer l'économie circulaire et le réemploi, afin de réduire l'impact carbone de ses projets, et de mieux valoriser ses déchets.

A titre d'exemple, 3F réalise une opération de reconversion d'anciens garages en logements, passage Saint-Pierre-Amelot (Paris XI). Ce projet souhaite au maximum « recomposer la ville sur elle-même », d'abord en conservant près de la moitié du bâti existant sur site, mais également en faisant appel au réemploi. Pour ce faire un diagnostic précis des matériaux déposés sera réalisé, en vue d'en faire des ressources pour la construction :

- Planchers béton réutilisables en espaces extérieurs après découpe en dimension de dallage, ou en maçonnerie non structurale autoportante (ex : murs de locaux techniques) après sciage ;
- Béton résiduel utilisable après concassage pour combler le volume autour des puits canadiens creusés en sous-sol ;
- Bardage métallique réutilisable en palissade de chantier ;

Pour les matériaux ne pouvant pas être réemployés sur le chantier, valorisation via une mise à disposition sur la plate-forme Cycle Up, voire via des ateliers créatifs et participatifs permettant aux habitants du quartier de transformer et se réappropriier ces matériaux. 3F n'est pas l'organisateur du concours, mais un partenaire de Cycle Up. 3F ne saurait être retenu pour responsable dans le cadre du présent concours.

## CONDITIONS D'INSCRIPTIONS ET MODALITES DE PARTICIPATION

Tous les étudiants majeurs justifiant au moins du niveau Bac et possédant une carte d'étudiant en cours de validité peuvent participer à ce concours d'idées gratuit, quelle que soit leur nationalité. Le concours est ouvert aux étudiants dans les disciplines suivantes : architecture, design, construction et ingénierie.

Un seul projet peut être présenté par candidat. Les candidats peuvent répondre en groupement (candidats pluridisciplinaires, constitué de 5 personnes maximum). En cas de groupement, un responsable / mandataire est désigné par projet (ce dernier se charge de relayer les informations relatives au concours).

La langue de rédaction du projet sera au choix du candidat : le français ou l'anglais.

### **Dossier de candidature**

Le dossier de remise de concours se compose des éléments suivants :

- Titre du projet du candidat (ou du groupement) ;
- Identification du candidat (ou du groupement)
- Présentation résumée de l'idée (enjeux, nature, caractéristiques principales et grandes étapes de l'idée) au format .pdf (1.500 caractères espaces compris maximum). Ce texte sera susceptible d'être repris pour la présentation des projets et l'annonce des résultats ;
- Description du projet, largement illustrée de dessins, plans ou croquis, dans un seul document de maximum 10 pages A3 au format .pdf ;  
Plans et coupe des halls au 1/50  
Plan du RdC 1/100  
Détails de mobilier 1/10  
Vues volumétriques (perspective, axonométrie, ...)  
Liste et quantitatif des matériaux utilisés
- CV du ou des candidats ;
- Photocopie de la carte d'étudiant en cours de validité de chaque participant ;

Ce dossier devra être envoyé par mail au plus tard le 14 mars 2019 à minuit au [contact@cycle-up.fr](mailto:contact@cycle-up.fr) (taille maximum du dossier 5 Mo).

Tout dossier incomplet, illisible ou hors délai ne sera pas pris en compte, sans que la responsabilité de Cycle Up puisse être engagée.

Les candidats s'engagent à fournir tous les éléments complémentaires nécessaires à l'évaluation du dossier sur simple demande.

Les candidats garantissent que les projets proposés au concours sont originaux, inédits (interdiction de reproduire un projet existant) et qu'ils sont seuls détenteurs des droits d'exploitation attachés à ces œuvres au jour du dépôt. Pour toutes les illustrations et les images utilisées dans le dossier du projet, le candidat doit mentionner le copyright (©) ou droits réservés (nom, prénom du photographe et/ou de l'auteur de la création photographiée, société, année de publication).

La participation au concours entraîne l'acceptation pure et simple des participants du règlement ainsi que des lois et règlements applicables aux concours, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. En participant à ce concours, les participants garantissent sur l'honneur qu'ils sont bien les auteurs des travaux proposés au jury et que les données qu'ils ont communiquées les concernant sont scrupuleusement exactes. Toute contradiction avec les justificatifs du ou des candidats impliquera une clôture immédiate et sans préavis du dossier de candidature. La découverte a posteriori du non-respect des conditions d'inscription entraînera la réclamation immédiate des récompenses perçues.

Les dossiers de candidature ne seront pas restitués. Les travaux avec des partenaires non étudiants (entreprises, coopératives, associations...) ne sont pas acceptés.

### **Jury - Critères de sélection**

Le jury sera co-présidé par Anna Cremnitzer (Directrice de l'architecture et du développement Durable de I3F) et Sébastien Duprat (Directeur Général de Cycle Up) et composé de personnalités extérieures qualifiées (à définir parmi les partenaires de Cycle Up...).

Le jury est souverain et peut, jusqu'à la décision officielle de parution, apporter toutes modifications au résultat de la délibération et notamment dans le cas où les projets proposés seraient entachés de contrefaçons ou plagiat.

Le jury se réserve le droit d'exclure tout participant, sans avoir à justifier sa décision, s'il estime que le contenu apporté par le participant (ou tout élément de sa participation) peut être considéré comme dévalorisant pour Cycle Up et donc contraire à ses intérêts matériels et/ou moraux ou pouvant enfreindre la législation française et communautaire.

L'appréciation des projets s'effectuera au travers d'une grille d'analyse comprenant 5 critères identiquement pondérés :

- L'ambition circulaire de l'opération
- La pertinence architecturale;
- La pertinence écologique ;
- Le caractère novateur de la proposition
- Le potentiel de constructibilité.

La qualité (présentation / rédaction / structuration / illustrations...) du dossier sera également un élément déterminant pour l'évaluation du jury.

Le jury se réserve le droit de ne pas décerner de prix s'il estime que les réponses reçues ne présentent pas un niveau suffisant de qualité et de pertinence.

### **Prix**

Les prix seront au nombre de 3 répartis comme suit selon le classement des projets :

- 1er prix : 1000 € TTC
- 2e prix : 500 € TTC
- 3e prix : 3 livres liés à l'économie circulaire.

En accompagnement du prix, Cycle Up pourra s'attacher avec l'équipe lauréate à la réalisation concrète du projet avec Immobilière 3F dans le cadre d'une opération. Le cas échéant, les modalités contractuelles seront à définir avec le maître d'ouvrage.

Les lauréats du concours seront informés par courrier électronique ou par téléphone à partir du 21 mars 2019. Ils seront alors invités à se rendre à la cérémonie de remise des prix. En cas d'empêchement du lauréat, le prix lui sera envoyé par courrier postal à son adresse personnelle.

Les prix sont nominatifs et ne pourront être attribués à d'autres personnes que les lauréats.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude qui pourrait nuire au bon déroulement du concours et/ou à la désignation des lauréats entraînera la disqualification du participant.

### **Propriété intellectuelle et cession de droits**

Tout candidat, qu'il soit désigné comme lauréat ou non, pourra voir les données personnelles le concernant, ses travaux ainsi que tous les éléments littéraires (rapports, photos, tableaux, graphiques...) qu'il aura produits, mis en avant par Cycle Up, inclus notamment, de manière non limitative, sur son site Internet afin d'illustrer le concours ou toute autre opération de communication ou promotionnelle liée au concours.

Tous les travaux et les éléments annexes présentés dans le cadre de la participation au concours (photographies, illustrations ainsi que tous les éléments littéraires téléchargés), qu'ils aient été ou non récompensés par un prix et qu'ils soient susceptibles ou non d'une protection au titre du droit de la propriété intellectuelle en tant qu'œuvre de l'esprit ou invention brevetable ou encore dessins et modèles, restent la propriété du candidat qui cède par l'acceptation des présentes conditions, à Cycle Up une licence d'utilisation non exclusive, gratuite et illimitée. Ainsi, Cycle Up pourra les exploiter librement notamment à des fins de recherche ou commerciales.

En conséquence, chaque candidat cède à titre non-exclusif à Cycle Up un droit d'exploitation de ses droits patrimoniaux sur ses travaux, pour le monde entier et pour la durée prévue par la législation française ou internationale pour la protection par le droit d'auteur, par le brevet ou par le dessin et modèle (y compris toute prolongation de la durée de ces derniers).

Plus spécifiquement, pour la cession des droits d'auteur sur les travaux, cela implique notamment la cession du droit de reproduction et d'exploitation des travaux, en quantité illimitée, sur tous supports, de quelque nature que ce soit, présent ou à venir et ce quel qu'en soit le nombre ainsi que le droit de représenter et diffuser les travaux par tous moyens et sur tous supports de communication présent ou à venir, que ce soit à titre commercial, publicitaire ou promotionnel, le droit d'adapter les travaux, le droit de traduire les documents attachés aux travaux.

Les candidats garantissent expressément avoir plein pouvoir et qualité pour accorder les droits cédés ainsi que la jouissance entière, paisible et libre des travaux produits en ce que ces droits n'ont été en aucune manière cédés, ni d'une quelconque façon dévolus en faveur d'un tiers, notamment aux termes d'un éventuel contrat de licence ou de cession.

Il est rappelé que la cession des droits telle que décrite ci-dessus est une cession à titre gratuit, ce qu'acceptent expressément les candidats, qui ne pourra en conséquence donner droit à aucune rémunération autre que celle prévue pour les lauréats du concours tel que cela est indiqué dans le règlement.

### **Calendrier**

- Date limite des dépôts de candidature : 14 mars 2019 à minuit
- Réunion du jury : 21 mars 2019
- Cérémonie de remise des prix et attribution des prix : fin mars 2019 à Paris.

### **Traitement des données personnelles**

Les données personnelles des participants sont traitées par la société Cycle Up, conformément aux dispositions de la loi n°78 – 17 du 6 Janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition relatifs aux données personnelles les concernant en s'adressant au siège social de la société Cycle Up

### **Acceptation du règlement**

La participation à ce Concours implique une acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses éventuels avenants.

### **Responsabilité et Litiges**

L'Organisateur se réserve le droit de reporter, d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent, sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Les candidats s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.

De même, en aucun cas l'Organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de litiges avec les sociétés responsables des lots offerts. Des ajouts, ou en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le concours. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. Le présent règlement est soumis à la loi française.

En cas de contestation, les parties s'efforceront de régler leur litige à l'amiable. Toute contestation relative au concours ou au règlement devra obligatoirement parvenir par écrit dans un délai d'un mois à compter du 1er janvier 2019 à l'Organisateur.

Tout litige né à l'occasion du présent et qui ne pourrait être réglé à l'amiable, sera soumis aux tribunaux compétents.

### **Dépôt légal**

Le règlement du concours est déposé chez Me Guillaume CAUET, notaire au 3 Avenue de Verdun, 36800 Saint-Gaultier.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment sous la forme d'un avenant, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant sera alors déposé chez le notaire dépositaire du règlement avant sa publication. Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante : Cycle Up – 27 rue Camille Desmoulins – 92130 Issy les Moulineaux – France. Le timbre nécessaire à la demande de règlement sera remboursé sur simple demande sur la base du tarif lent "lettre" en vigueur. Le règlement peut également être consulté en ligne sur le site de Cycle Up.

### **Droit à l'image**

Les participants pourront être filmés ou photographiés durant l'événement de remise des prix. Il est expressément demandé aux participants ne souhaitant pas céder leur droit à l'image de le signaler expressément à Cycle Up.

Sous cette réserve en s'inscrivant au Concours, les participants acceptent l'utilisation et la diffusion de leur image par l'Organisateur, notamment pour toutes manifestations publicitaires ou promotionnelles liées au présent Concours et ce pour une durée maximum de cinq (5) ans.

La réalisation et la diffusion de films ou de photographies de l'événement ne donneront lieu à aucune rétribution des participants.

# ANNEXES

# PROGRAMME POUR UN HALL 100% REEMPLOI

Pour remporter le concours « Hall Inclusive » vous devrez concilier innovation, élégance pérennité et facilité d'usage. Proposer le réemploi pour l'aménagement des parties communes d'un immeuble de logement est un projet ambitieux puisqu'il s'agit d'être force de proposition (voire de détournement ...) tout en veillant à apporter la qualité nécessaire à ce type d'espace.

Ce programme vous indique les particularités du lieu envisagé pour cette phase de concours. Il résume aussi les exigences attendues pour la conception de ces espaces. Vous vous appuyerez dessus pour imaginer des parties communes aussi soignées et innovantes, que faciles à vivre pour les locataires, les visiteurs et les équipes qui assurent la gestion de l'immeuble au quotidien.

# 1. LE SITE

## 1.1. L'immeuble et sa réhabilitation

L'ensemble immobilier, construit en 1978, est situé dans Paris intramuros sur une parcelle traversante accueillant d'un côté trois bâtiments accolés (deux R+6, halls A et B et un R+4, hall D) et de l'autre un bâtiment R+4 (hall C). Le centre de la parcelle est occupé par un jardin à usage exclusif des résidents et permettant de relier entre eux les quatre bâtiments. Deux niveaux de sous-sols sont construits sous les trois bâtiments alignés.

Les deux rues situées de part et d'autre de la parcelle sont des voies de faible largeur (environ 11m entre les deux alignements) comprenant deux trottoirs sans stationnements et dont les immeubles, tous construits à la même époque, n'ont pas de commerces en rez-de-chaussée.

Les performances thermiques des immeubles étant très faibles, I3F a engagé une opération de réhabilitation visant à améliorer l'isolation de l'enveloppe :

- Les bandeaux de menuiseries extérieures sont remplacés par des fenêtres aluminium double vitrage et des panneaux sandwich opaques,
- Les allèges maçonneries et les pignons sont isolés par l'extérieur,
- L'isolation de la toiture est renforcée et protégée par une nouvelle étanchéité et une végétalisation
- Des panneaux photovoltaïques produiront une partie de l'électricité consommée par l'immeuble.

Cette opération est également l'occasion d'améliorer, en concertation avec les locataires, la qualité d'usage des bâtiments, notamment en réaménageant les halls afin d'agrandir les locaux poubelles, de créer ou d'agrandir les locaux vélos et de sécuriser l'entrée dans l'immeuble. Les cheminements piétons du jardin intérieur seront également rénovés, notamment en créant une rampe aux normes PMR permettant de relier les quatre bâtiments.

## 1.2. LES LOGEMENTS

I3F est propriétaire de 99 logements répartis de la façon suivante :

Répartition typologique	T1	T2	T3	T4	T5	total
Hall A	13	13	12	1	0	39
Hall B	14	1	18	0	0	33
Hall C	6	4	0	0	0	10
Hall D	0	1	16	0	0	17

Total	33	19	46	1	0	99
-------	----	----	----	---	---	----

### **1.3. LES PARTIES COMMUNES (objet du concours)**

Le concours concerne l'ensembles des parties communes situées à Rdc et concerne 3 types d'espaces (voir plan, zones hachurée) :

- Les zones formant le seuil entre les pieds d'immeuble et la rue
- Les halls jusqu'à la deuxième porte du sas
- Leurs locaux communs (sauf espace d'accueil)
- Le jardin central

L'entrée du bâtiment accueille son visiteur et est visible pour le passant, c'est donc un espace qui doit être chaleureux et valorisant. Les parties communes sont des lieux de passage et éventuellement de rencontre entre les locataires. Ce sont aussi des espaces qui rassemblent les fonctions pratiques liées aux locaux communs (courrier, affichage, vélos, ordures ménagères, ...) ils doivent donc être adaptés aux pratiques actuelles et ils doivent faciliter le quotidien. Pour garantir durablement cette qualité d'usage la pérennité des matériaux et une mise en œuvre soignée.

Votre projet pourra s'étendre sur différents aspects : l'aménagement, la mise en lumière, le mobilier, les revêtements, et tout autre dispositif qui vous semblerait judicieux. Cependant, il ne modifiera pas les surfaces et l'organisation des locaux tels que définis sur les plans.

### **1.4. contexte réglementaire**

La conformité réglementaire des projets ne sera pas un critère de jugement. Il sera attendu une approche réaliste qui, dans le cas d'une réalisation du projet lauréat, facilitera l'intégration des aspects réglementaires avec les différents partenaires compétents (architecte maître d'œuvre, bureau de contrôle, SPS , ...).

## **2. CARACTERISTIQUES DES DIFFERENTS ESPACES (EXTRAITS DU CAHIER DES CHARGES 3F )**

Les matériaux indiqués pourront être remplacés par d'autres en fonction du projet de réemploi. Cependant le candidat veillera à la pérennité et à la facilité d'entretien des alternatives proposées.

### **hall**

La décoration du hall lui donnera un caractère domestique et accueillant. Elle valorisera l'immeuble et favorisera ainsi l'appropriation de ses usagers.

L'ambiance sera chaleureuse, avec des teintes harmonieuses et sobres, et avec l'apport de matériaux nobles et pérennes.

La séquence d'entrée sera subtilement rythmée par un travail sur les sols, plafonds et murs (matériaux, teintes, calepinages, bordures, etc.).

Les détails soignés, la qualité des équipements (portes, quincaillerie, éclairage, boîtes aux lettres, panneaux d'affichage, poubelles, ...), ainsi qu'une signalétique sobrement intégrée, participeront à l'harmonie de l'ensemble.

Prescriptions générales	
Revêtements	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Sols : revêtement dur, facilement nettoyable et limitant la glissance + plinthe périphérique <math>\geq 0,10\text{m}</math>/ Résine proscrite / Teintes sombres proscrites</li> <li>. Plafond : Si peinture : brillante lessivable / Si faux-plafond : plâtre renforcé, à lames métalliques ou démontable type dalle minérale proscrits</li> <li>. Parois verticales : Revêtement résistant et non friable + habillage des angles saillants</li> </ul>
Eclairage	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Matériel d'aspect domestique et lumière chaude</li> </ul>

### Prescriptions · Equipement du hall

Essuie-pied	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Encastré, suivant le calepinage du sol, avec bordures soignées</li> <li>. Positionné devant les portes en communication avec l'extérieur</li> <li>. Préférer tapis caoutchouc et fibres nylon</li> </ul>
Boîtes-aux-lettres (BAL)	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Ensemble encastré dans la maçonnerie</li> <li>. 1 par logement + 1 pour espace d'accueil (réparties par hall)</li> </ul>
Miroir	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Fixations non démontables en inox</li> <li>. Si miroir toute hauteur : pose à 0.30 m du sol et larg. &lt; à 0.60 m de large</li> </ul>
Tableaux d'affichage	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Aspect harmonieux avec le traitement général du hall</li> <li>. Dimension : 2 panneaux 83 cm x 58 cm</li> </ul>
Corbeilles	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Positionnées à proximité des BAL</li> </ul>
Signalétique	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Signalétique adaptée au projet, fine et élégante (grand chiffrage proscrit)</li> </ul>

## circulations interieures

Prescriptions	
Revêtements	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Privilégier matériaux ininflammables</li> <li>. Sols, murs, et portes : teintes claires, peu salissantes en parties communes</li> <li>. En cas de matériau émaillé : prévoir teinte dans la masse</li> <li>. Peinture : prévoir 2 couches minimum sur impression</li> </ul>

## porche & passage couvert

Prescriptions	
Revêtement	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Revêtement de sols et de parois qualitatifs, pérennes et demandant peu d'entretien</li> <li>. Sol : imperméable, non glissant et supportant la projection d'eau à haute pression</li> <li>. Sous-face : protection de l'isolation par matériau rigide et hydrofuge</li> <li>. Faux plafond à lame métallique proscrit</li> </ul>

	. Parois verticales : revêtement pérenne et qualitatif, résistant et non friable
Eclairage	. Applique accessible : ≤ 2.30 m de hauteur

## **local Ordures Ménagères (OM)**

Prescriptions	
Configuration	. Local lessivable à grande eau
Revêtement	. Sol : Carrelage grès cérame selon coefficient de glissance idone, U4 P4 E3 C2, plinthe à gorge en grès cérame / Si rampe : traitement antidérapant . Plafond : Si isolant, finition placoplâtre ou durcisseur / Sinon, peinture blanche . Parois verticales : Carrelage sur hauteur 1.80 m résistant aux chocs + Peinture
Equipement	. Point d'eau / Robinet de puisage fermant à clef, hauteur ≥ 1.2m . Signalétique des consignes de tri

## **Locaux entretien / vélos / voitures enfants**

Prescriptions	
Revêtement	. Sol : Peinture polyuréthane mono composant en phase aqueuse . Autres parois : Peinture vinylique blanche
Equipement entretien	. Rayonnage / Poste d'eau avec eau chaude et robinet d'arrêt + grille porte-seau . WC et lavabo (sauf pour local de 1 à 3 m <sup>2</sup> ) / Revêtement carrelage avec plinthe de 10 cm au sol et faïence en parois verticales au-dessus du lavabo
Equipement Vélo	. Système d'accrochage au sol avec fixation murale, à raison d'un par logement

## **Circulation et cheminement extérieurs**

**Simple et directs** Privilégier des parcours simples et directs articulant naturellement les différents locaux et accès de l'opération.

**Mobilier robuste et harmonieux** Les différents éléments seront simples, harmonieux et robustes. Le long d'une chaussée, le recours au mobilier urbain comme unique séparatif n'est pas autorisé.

Dimensions	
	. Largeur libre cheminement ≥ 1,20 m . Nivellement longitudinal ≥ 1.5% pour le ruissellement naturel des eaux de pluie

Prescriptions	
Généralités	. Emmarchements sur les trajets principaux proscrits
Revêtements	. Non meuble, non glissant et limitant les salissures : Stabilisé en cheminement principal, carrelage et dalles sur plots proscrits / Si granulats : Privilégier des granulats locaux

## **Eclairage**

**Juste éclairage** Le projet apportera un juste éclairage des espaces. Il respectera les normes en vigueur sans surenchère, en privilégiant la qualité et l'optimisation des points lumineux à leur nombre. On veillera à limiter les gênes potentielles (proximité et intensité) et la consommation superflue d'énergie.

# PHOTOGRAPHIES DES EXISTANTS











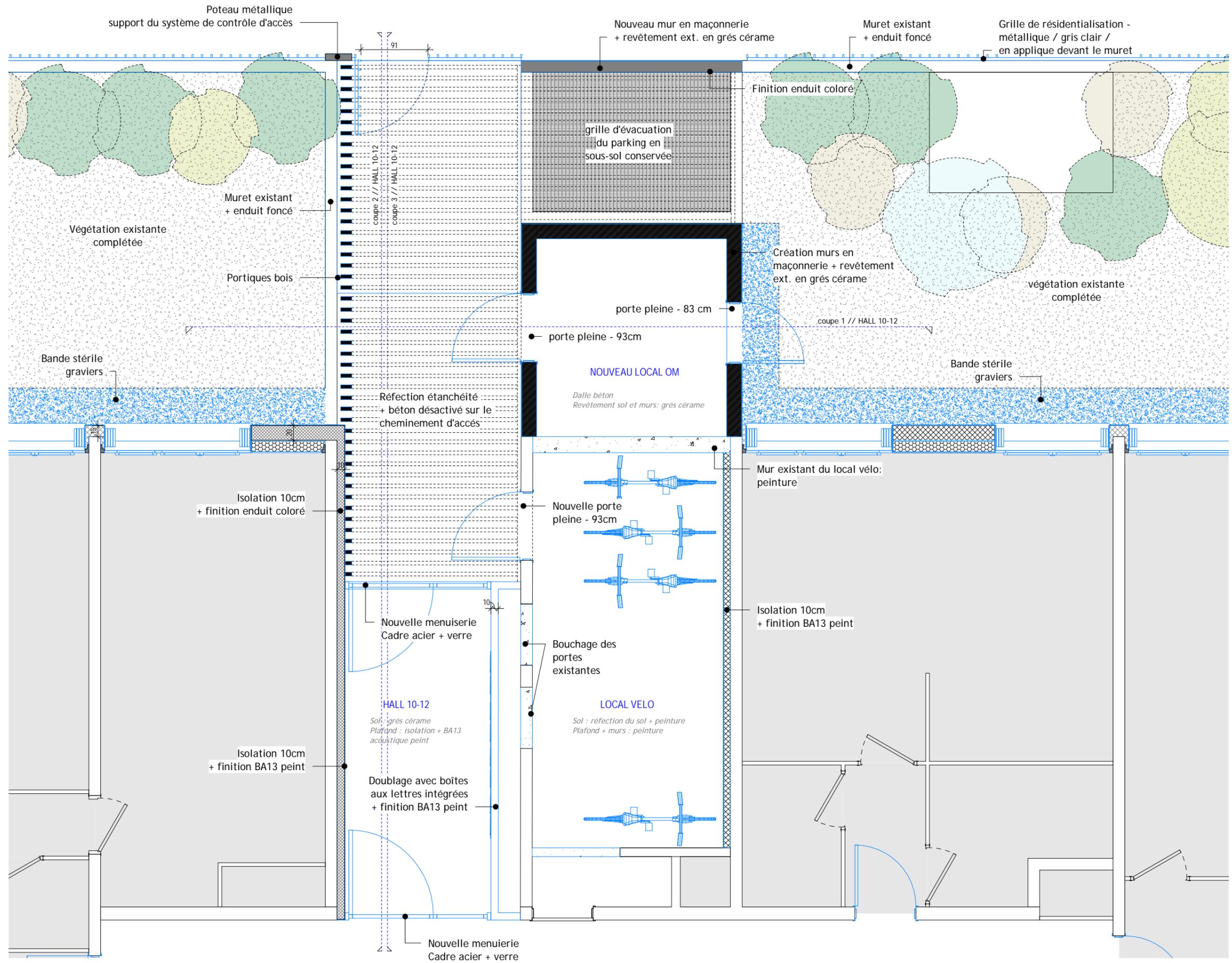




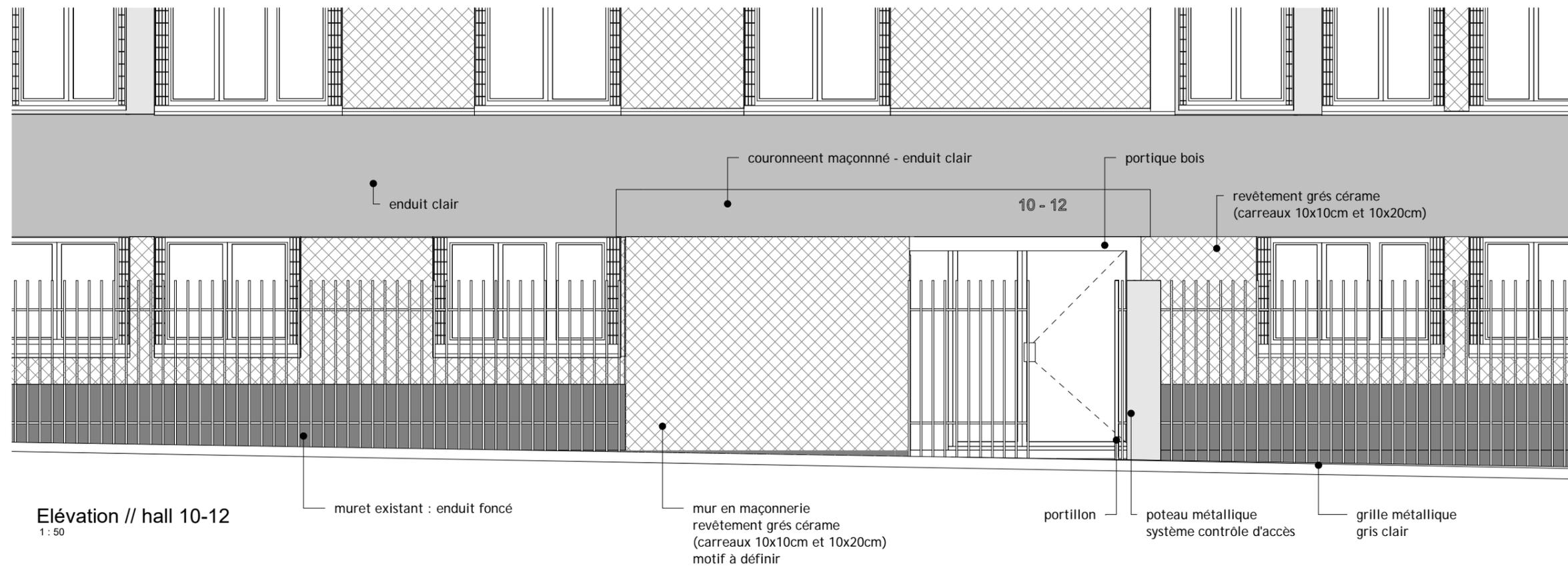


# DOSSIER DE PLANS

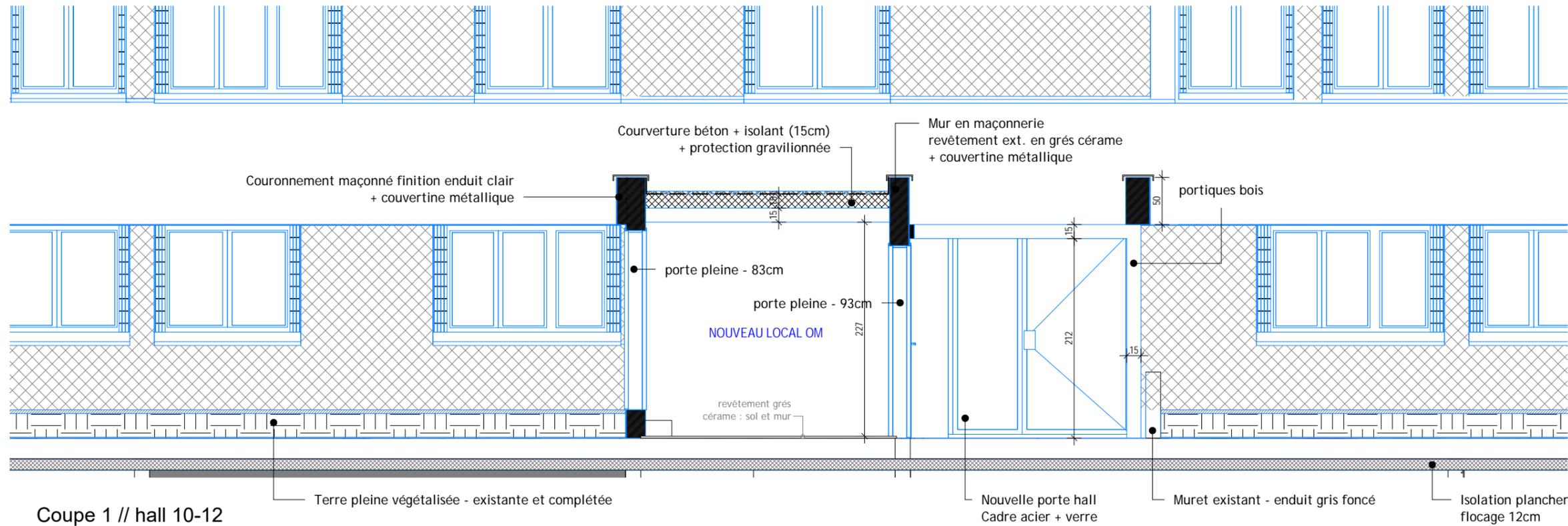
Fichiers dwg sur demande par mail à [contact@cycle-up.fr](mailto:contact@cycle-up.fr)



Hall 10-12 plan projet

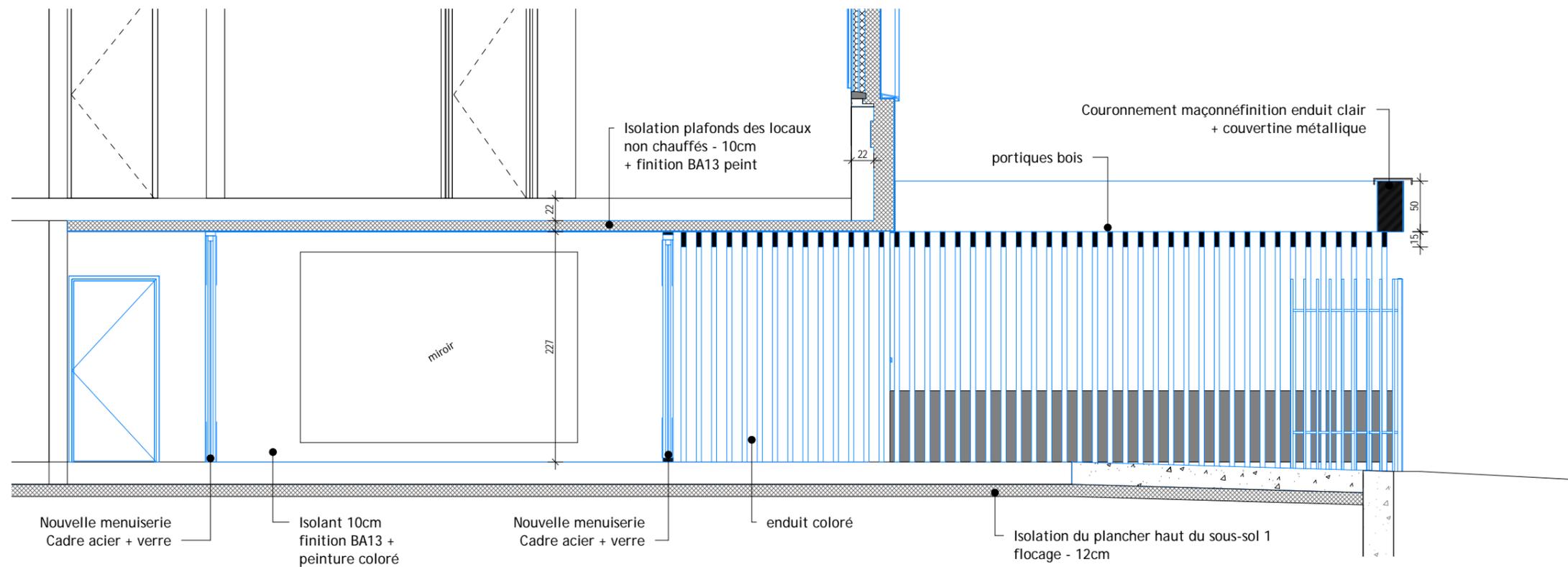


Élévation // hall 10-12  
1 : 50

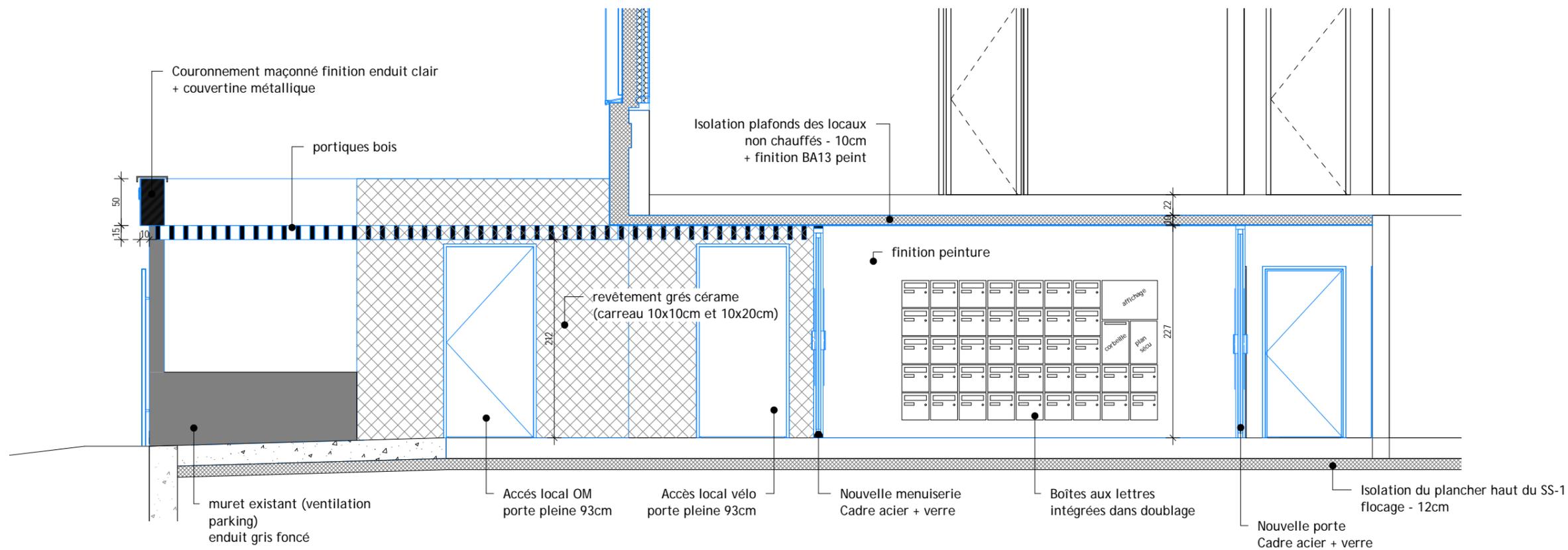


Coupe 1 // hall 10-12  
1 : 50

Hall 10-12

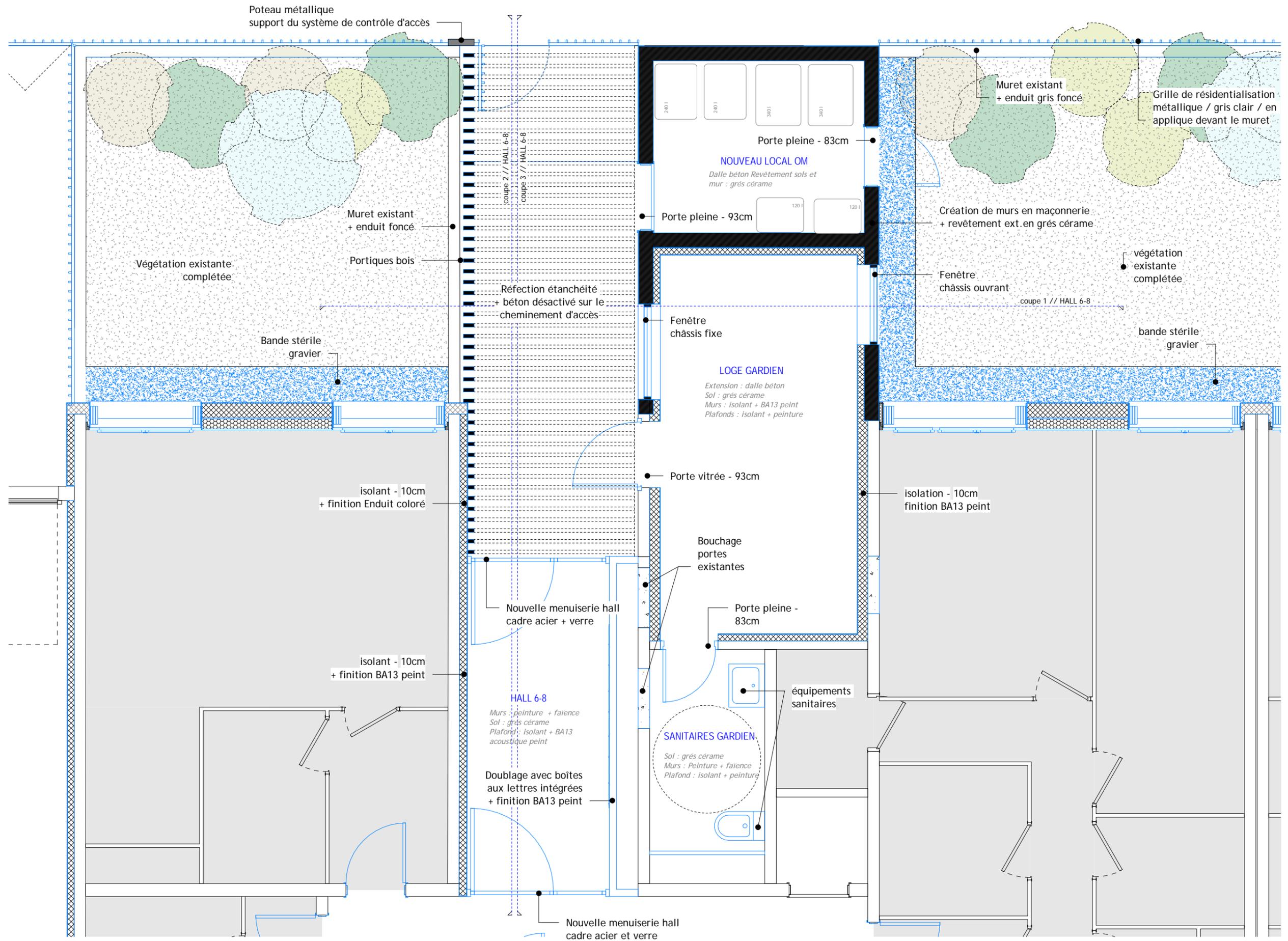


Coupe 2 // hall 10-12  
1 : 50

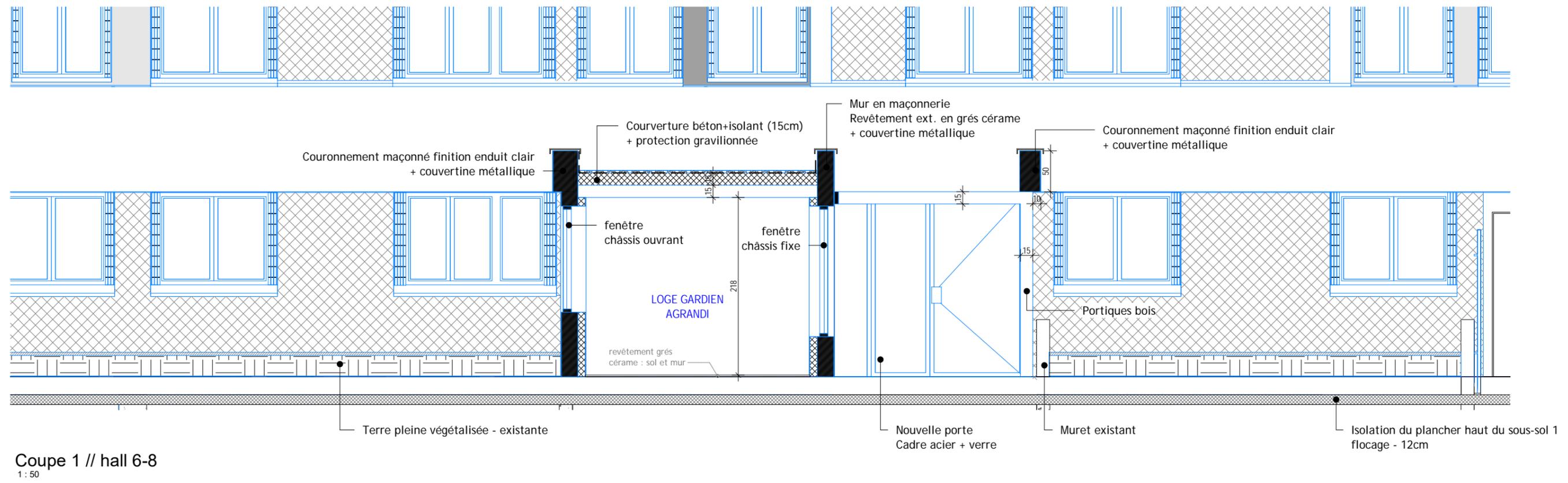
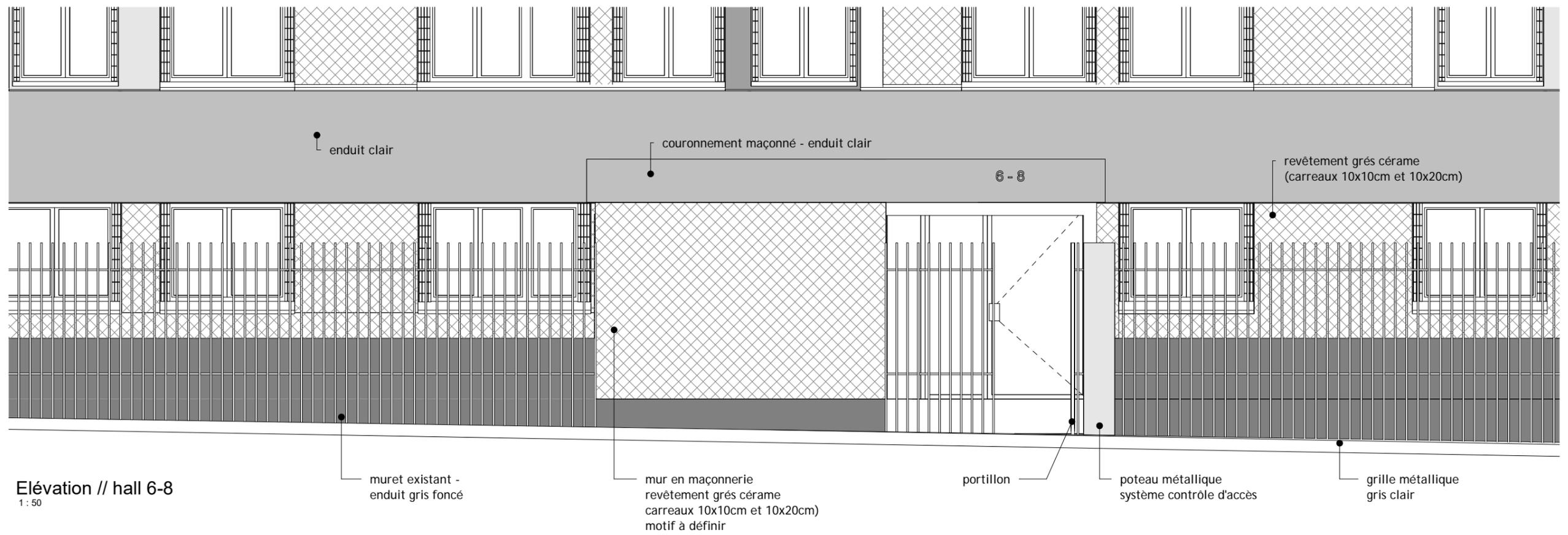


Coupe 3 // hall 10-12  
1 : 50

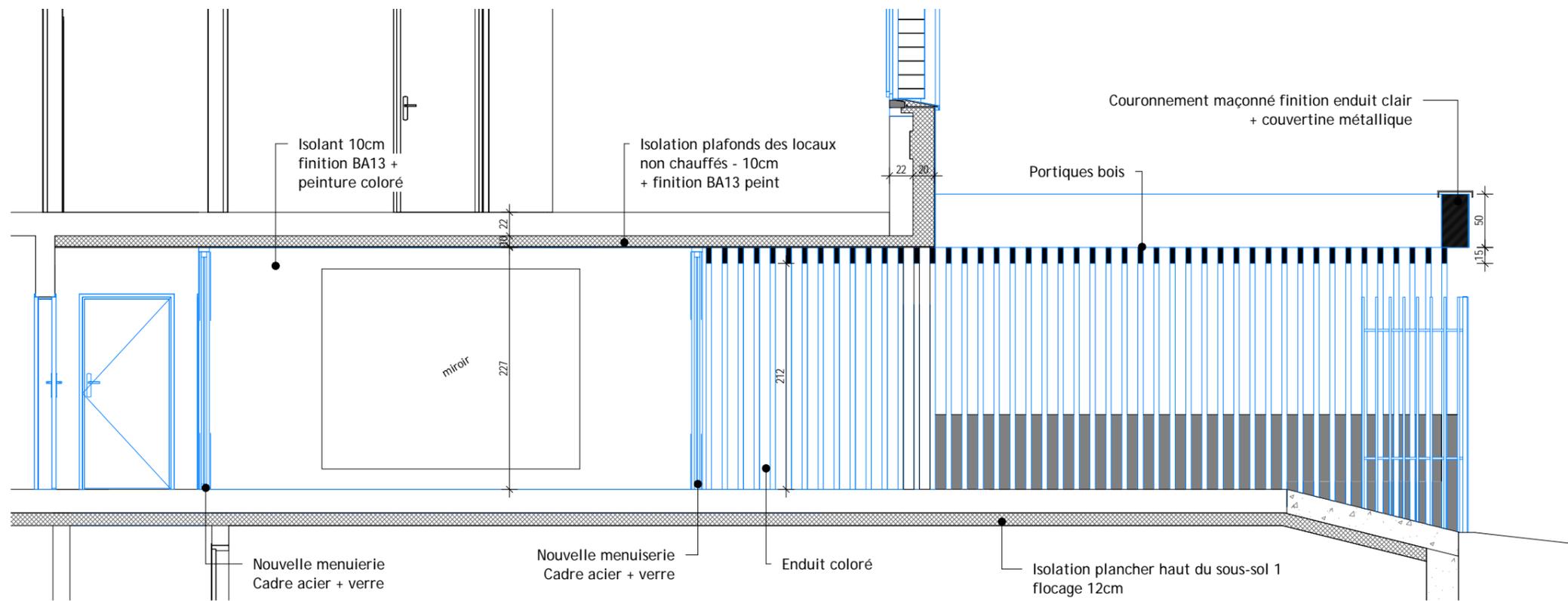
Hall 10-12



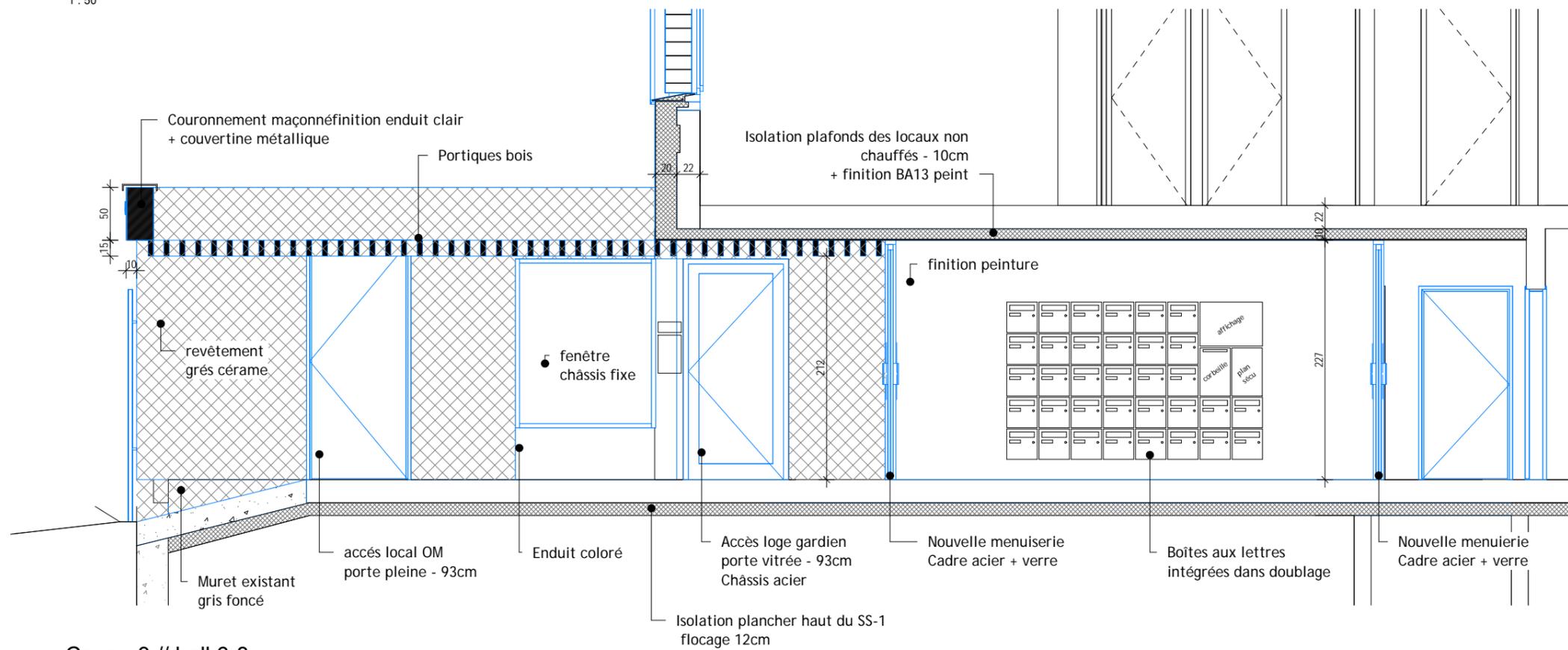
Hall 6-8 plan projet



Hall 6-8

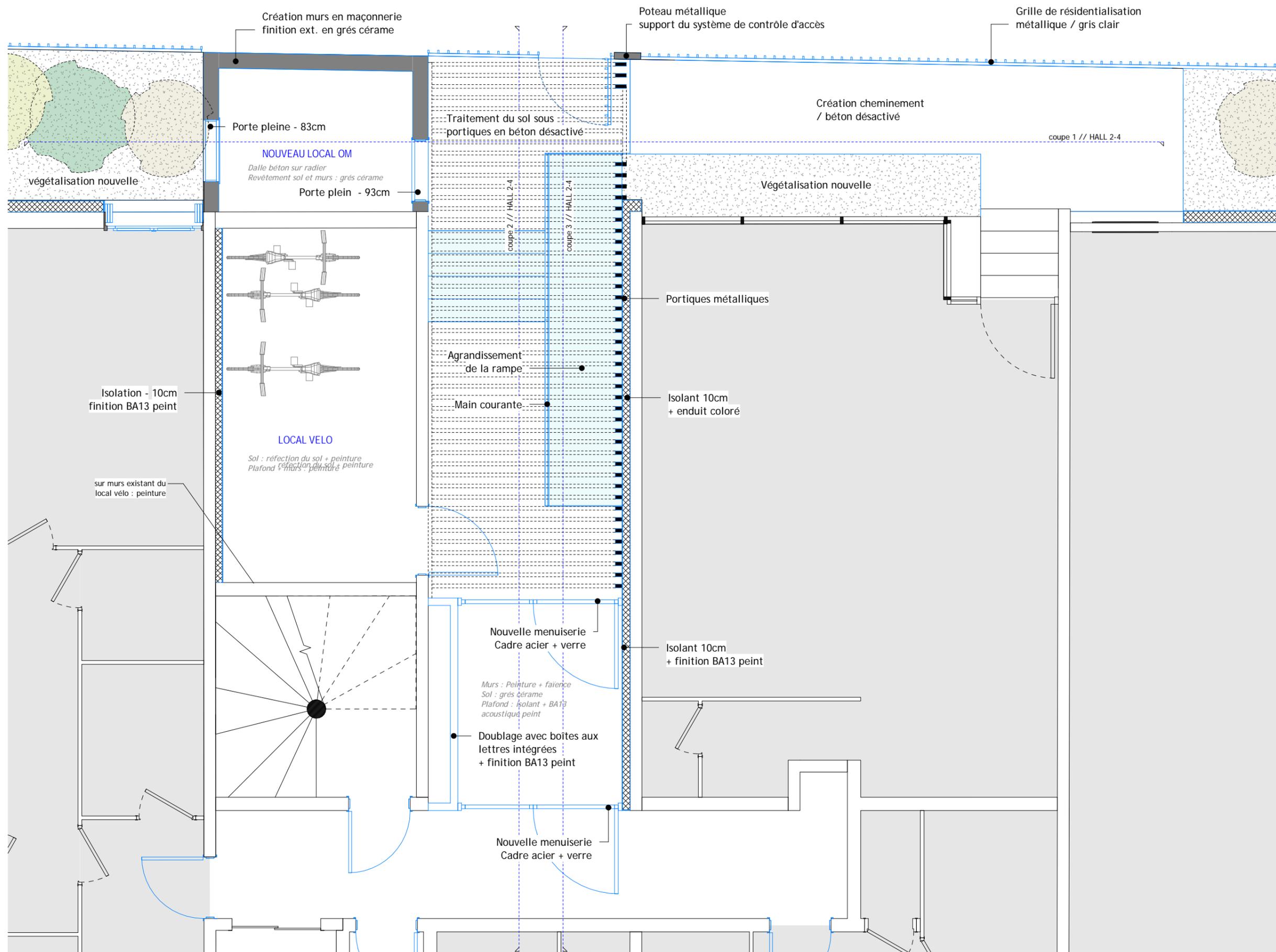


Coupe 2 // hall 6-8  
1 : 50

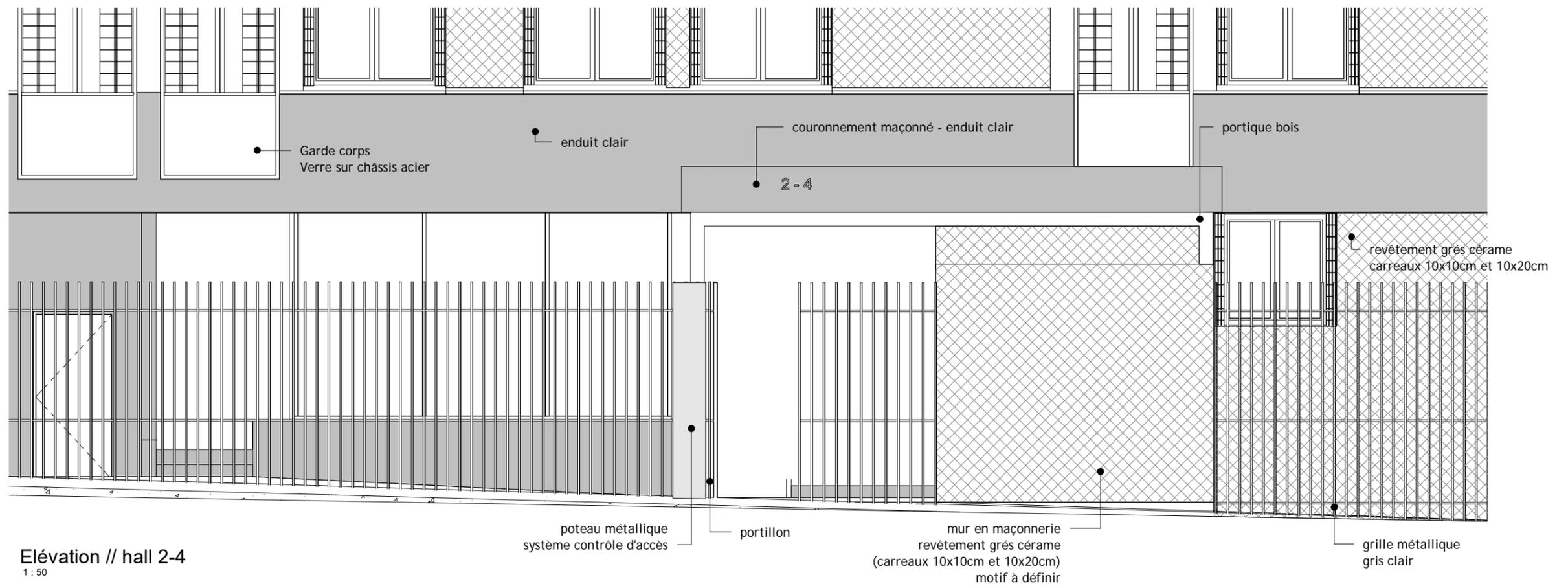


Coupe 3 // hall 6-8  
1 : 50

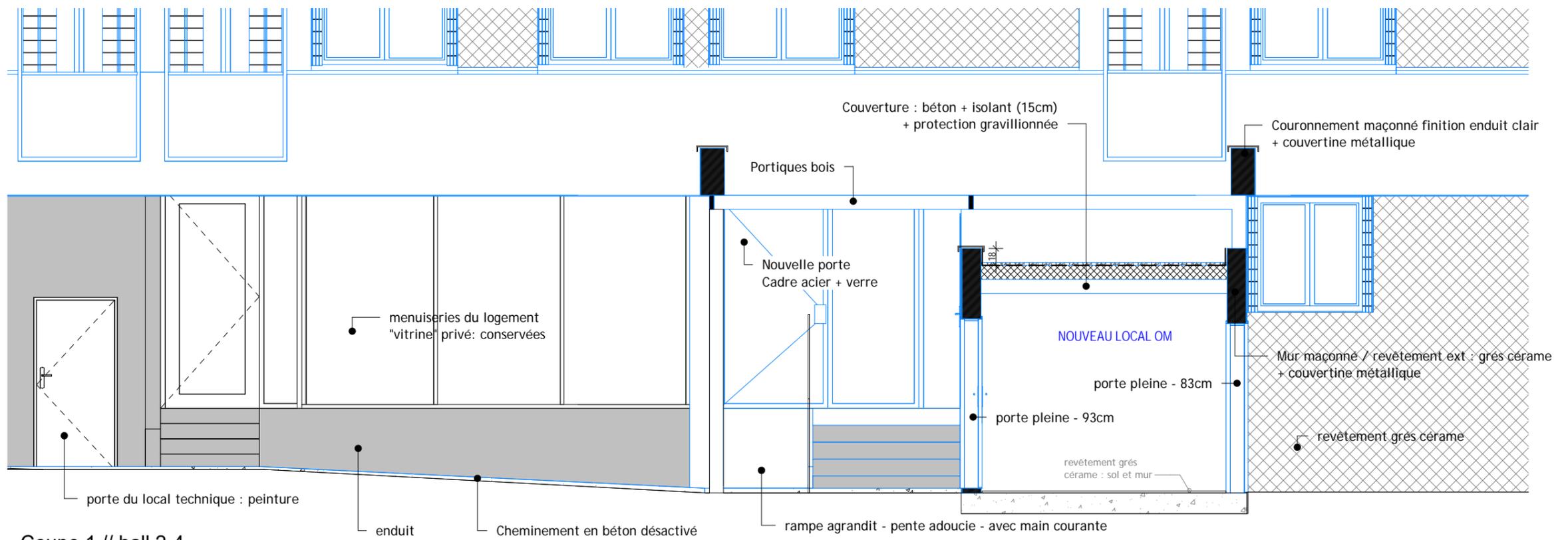
Hall 6-8



Hall 2-4 plan projet

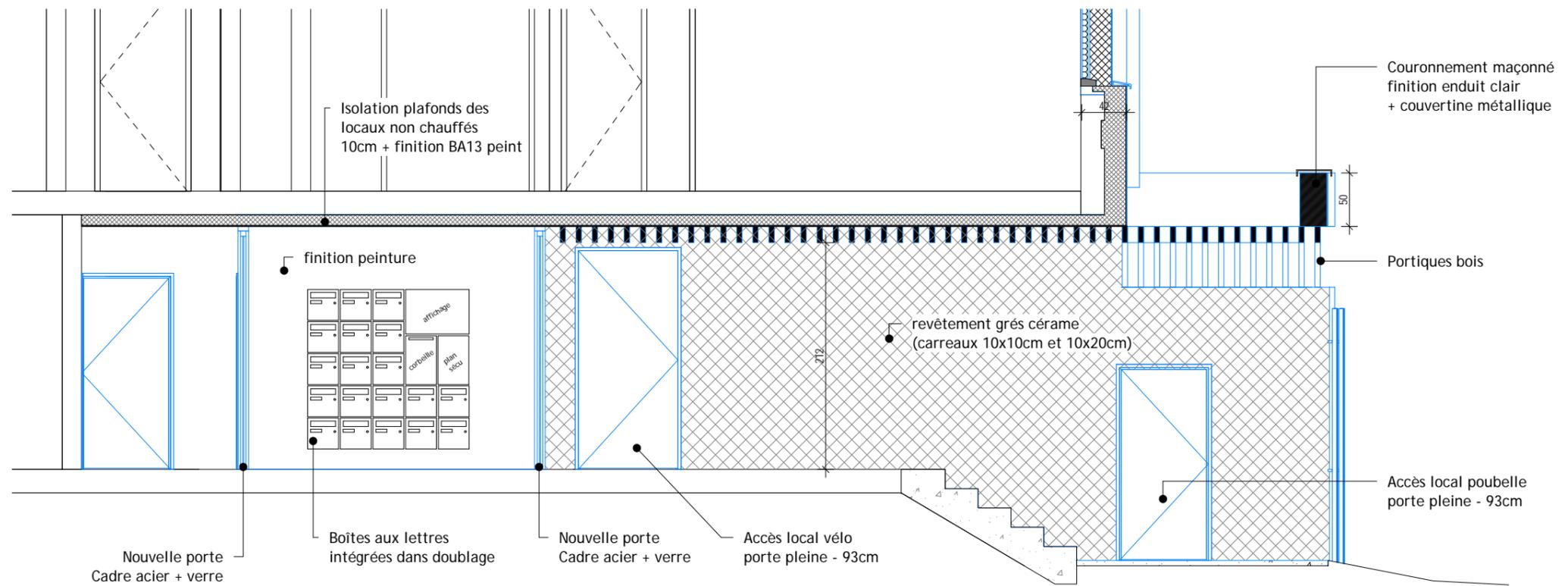


Elévation // hall 2-4  
1 : 50

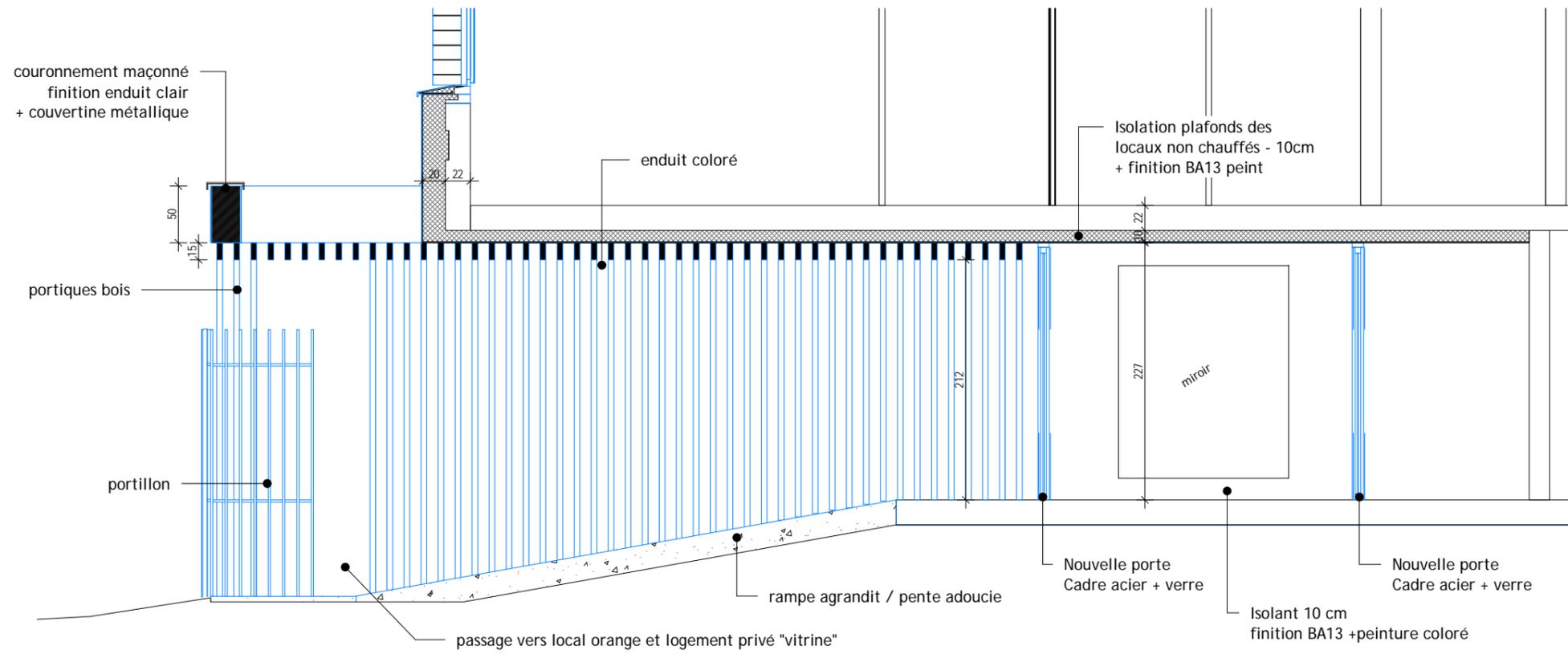


Coupe 1 // hall 2-4  
1 : 50

Hall 2-4

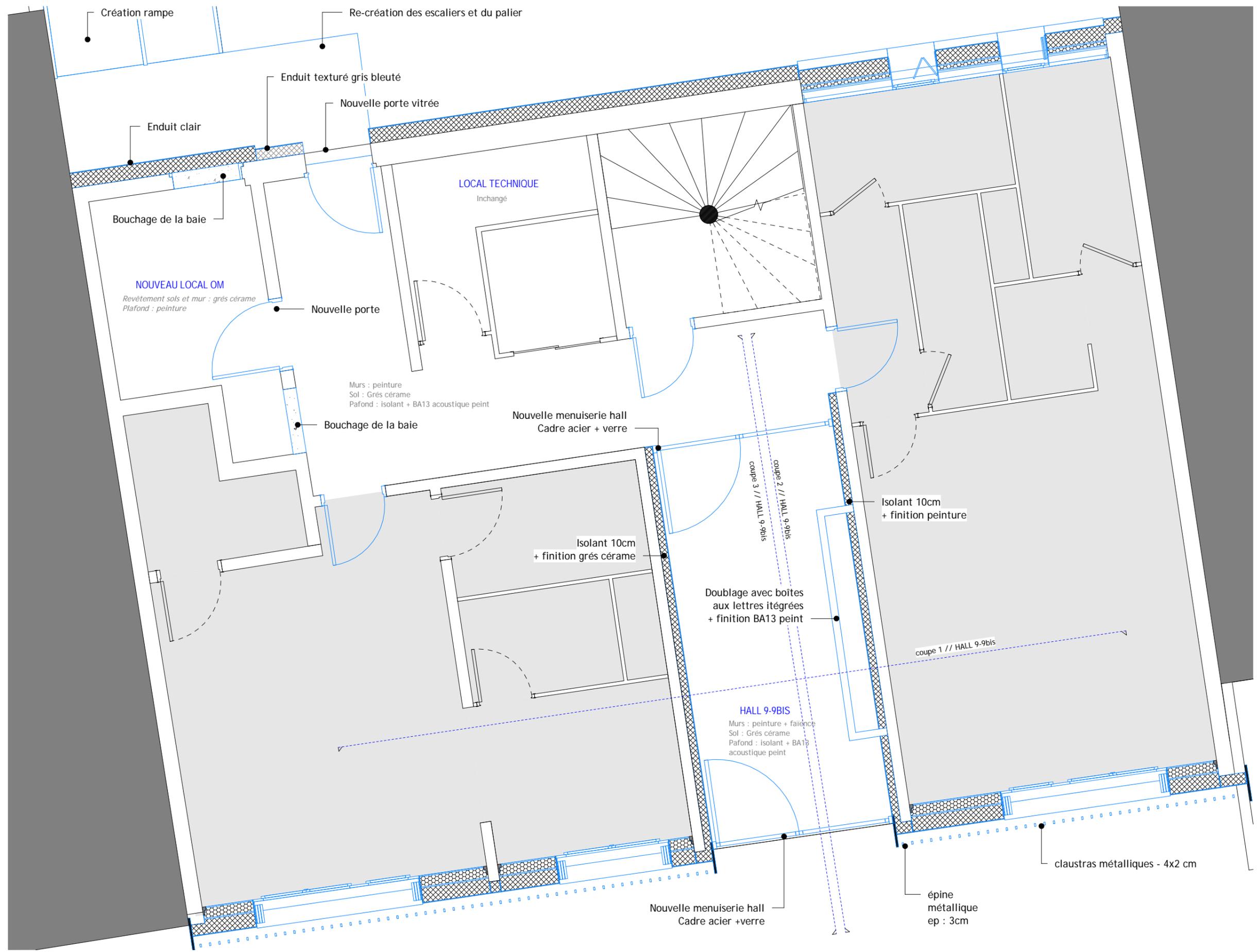


Coupe 2 // hall 2-4  
1:50

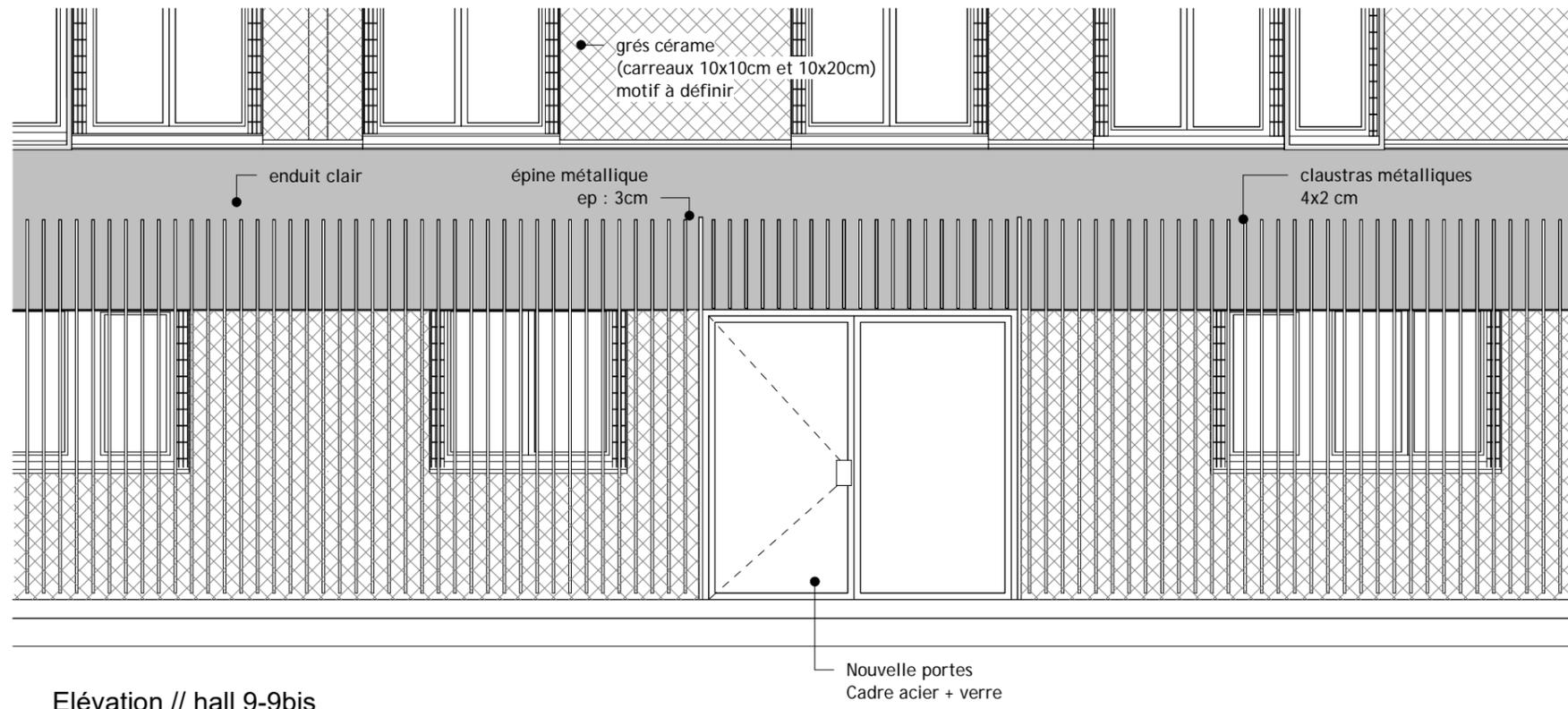


Coupe 3 // hall 2-4  
1:50

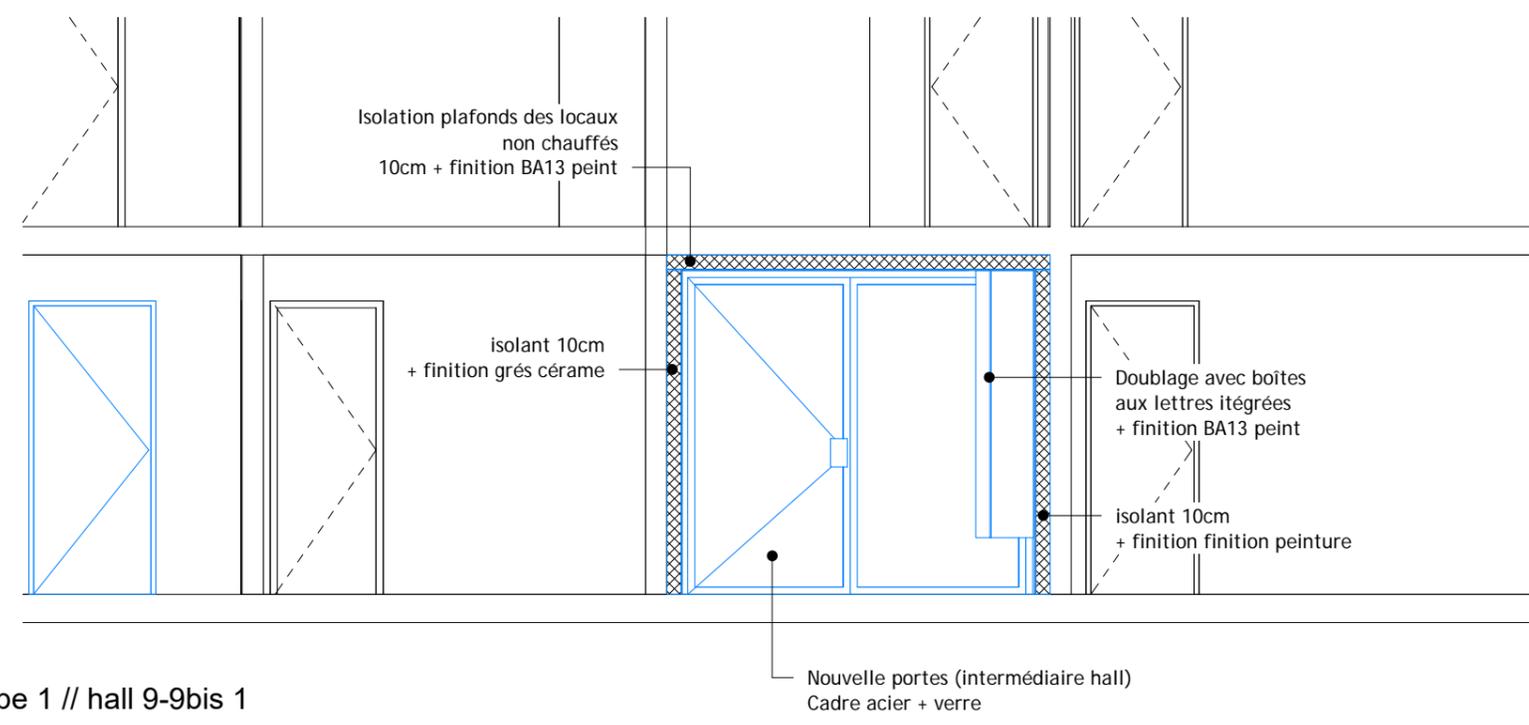
Hall 2-4



Hall 9-9bis plan projet

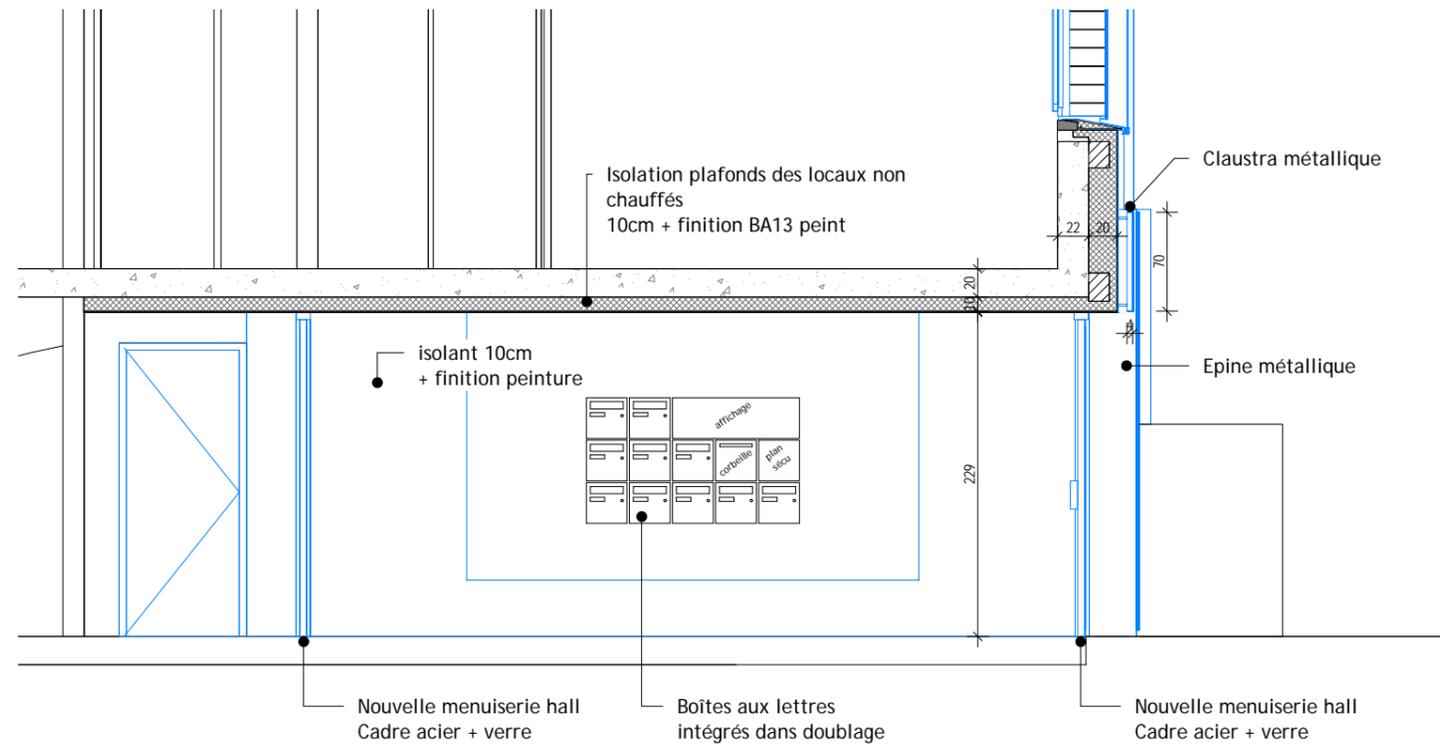


Elévation // hall 9-9bis  
1 : 50

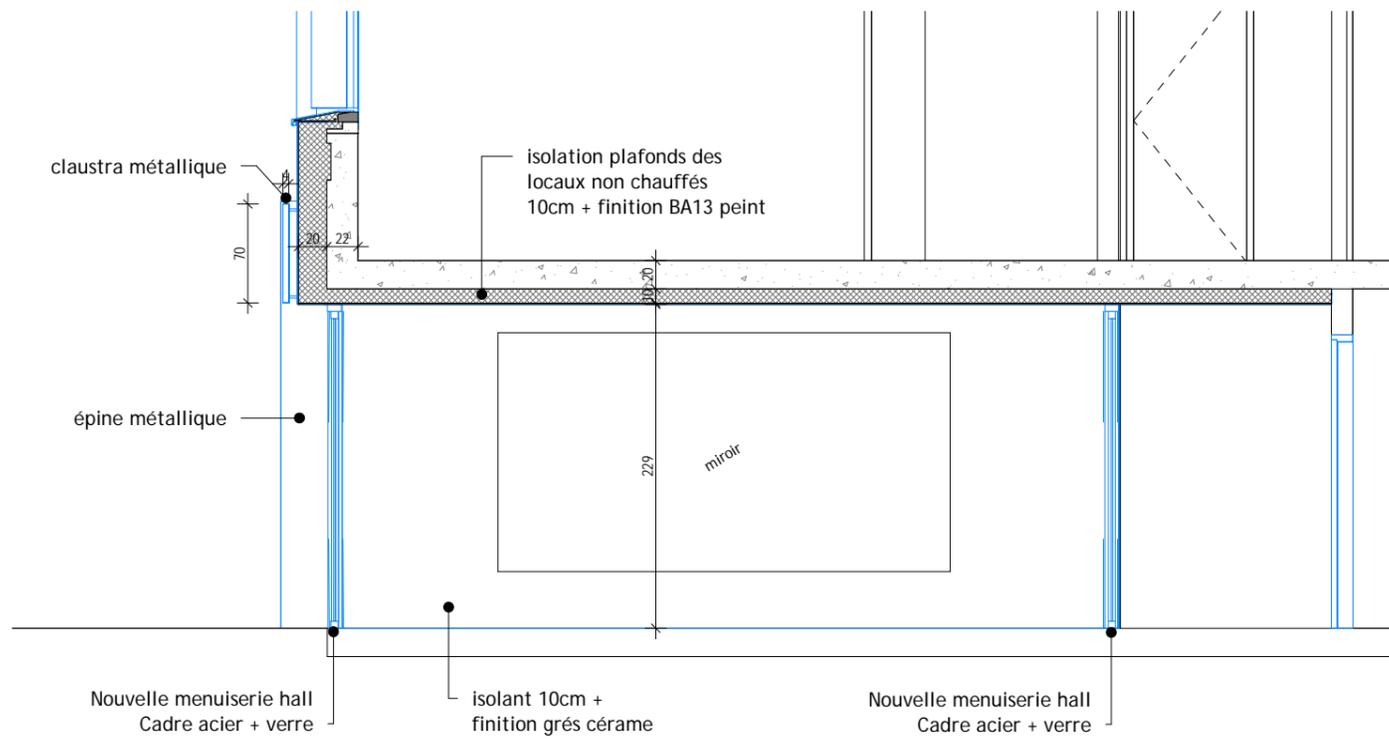


Coupe 1 // hall 9-9bis 1  
1 : 50

Hall 9-9bis

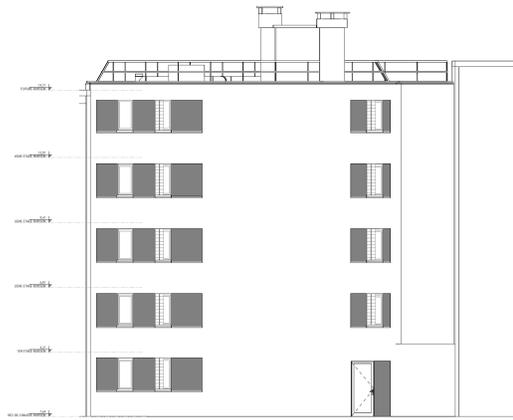


Coupe 2 // hall 9-9bis  
1:50



Coupe 3 // hall 9-9bis  
1:50

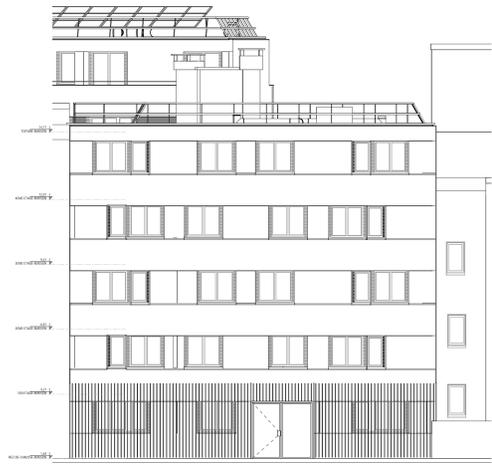
Hall 9-9bis



Élévation jardin / BAT C / projet  
1/100



Élévation rue / BAT A-B-D / projet  
1/100



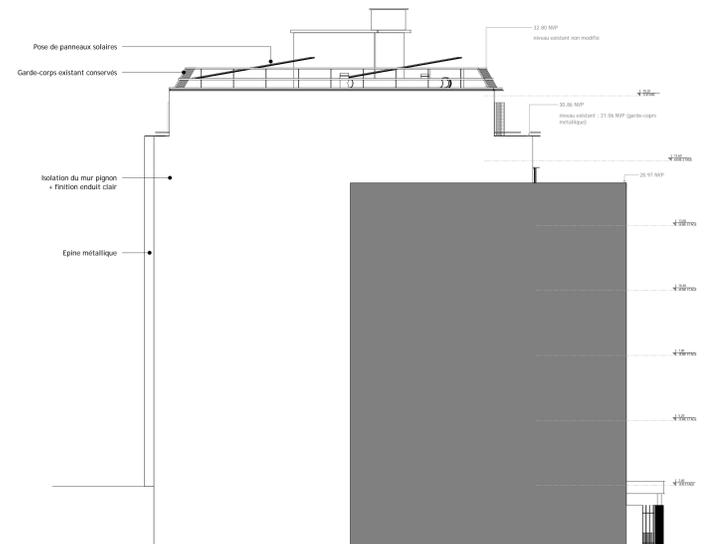
Élévation rue / BAT C / projet  
1/100



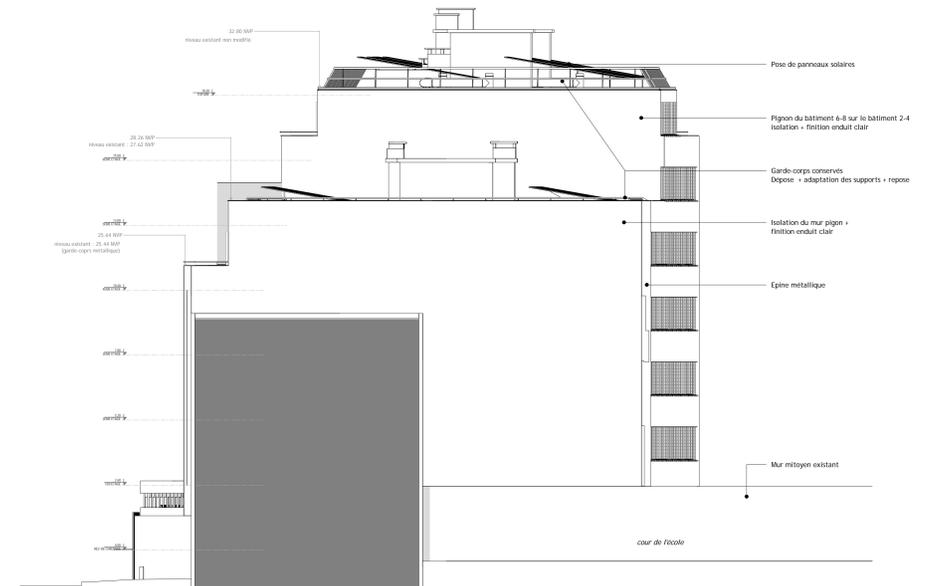
Élévation jardin / BAT A-B-D / projet  
1/100



FACADES projet



PIGNON / BAT A / projet  
1/100



PIGNON / BAT D / projet  
1/100





PLAN MASSE

**Légende**  
 Nouveaux éléments